Niveau(x) d'enseignement : 7 Numéro EDUQ : 9470218
Centre d'intérêt : 120

Centrale de l'enseignement du Québec

Les partenaires oubliés : mémoire de la CEQ à la Commission de l'éducation / [rédigé par François Beauregard et Pierre Graveline]. -- [Sainte-Foy] : CEQ, Communications, 1993.
35 p. ; 28 cm.

"Consultations particulières sur le projet de loi 82, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives". Code : D9997.

Vedette(s)-secondaire(s) : Beauregard, François * Graveline, Pierre

Descripteur(s) : Enseignement collégial * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Position de la CEQ sur le projet de renouveau de l'enseignement collégial. Celle-ci relève les nombreuses lacunes du projet gouvernemental dont le peu de place accordé au personnel, une vision trop restrictive de la mission et des finalités de l'enseignement collégial, des mesures inadéquates qui compromettent l'accessibilité et la réussite, des modifications à la formation qui sont loin de faire consensus, des responsabilités accrues et des moyens réduits en matière de gestion pédagogique, l'oubli des partenaires; bref, selon la CEQ, il s'agit d'une réforme inacceptable dans sa forme actuelle.

Type de document :

Mémoire

de la CEQ
à la
Commission
de l'éducation

Les partenaires oubliés

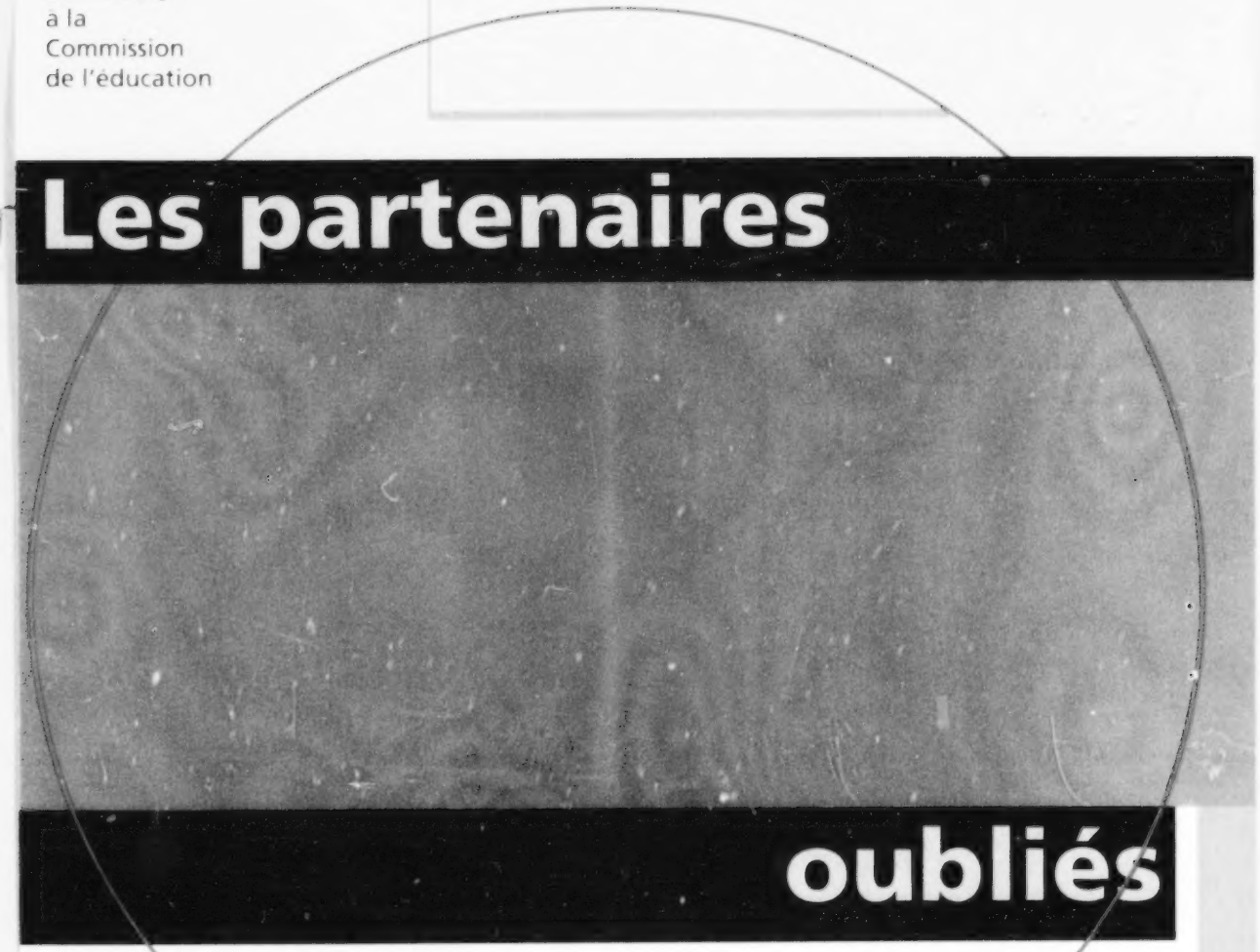

Consultations particulières
sur le projet de loi 82

MAI 1983

CEQ

Ce mémoire a été rédigé par François Beauregard et Pierre Graveline avec la collaboration des ressources des services de recherche et de communication de la CEQ, de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CEQ), de la Fédération des professionnelles et professionnels des collèges et des universités (CEQ) et de la Fédération du personnel de soutien (CEQ). Le traitement de texte et la mise en page ont été réalisés par Micheline Ramsay.

94-70218

LES PARTENAIRES OUBLIÉS

MÉMOIRE DE LA CEQ À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Consultations particulières sur le projet de loi 82, «Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives»

Mai 1993

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉSENTATION

Une voix qui compte dans les cégeps 1

INTRODUCTION

Un rappel de nos orientations 2

CHAPITRE 1

Un projet de réforme dont la crédibilité est déjà lourdement entachée 6

CHAPITRE 2

Une vision trop restrictive de la mission et des finalités de l'enseignement collégial 10

CHAPITRE 3

L'accessibilité et la réussite compromises par certaines mesures inadéquates et par l'insuffisance des ressources 13

CHAPITRE 4

Des modifications à la formation qui ne recueillent l'appui ni des principaux intervenants, ni des principaux intéressés 20

CHAPITRE 5

Des responsabilités accrues et des moyens réduits en matière de gestion pédagogique 26

CHAPITRE 6

Les partenaires oubliés 29

CONCLUSION

Une réforme inacceptable dans sa forme actuelle 34

Présentation

UNE VOIX QUI COMPTE DANS LES CÉGEPS

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) représente 111 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois. La majorité d'entre eux oeuvrent dans le monde de l'éducation, mais elle compte également des gens des réseaux de la santé et des services sociaux, des loisirs, des garderies et des communications.

Les 4 000 membres de la CEQ du secteur collégial sont regroupés au sein de 50 syndicats formant trois fédérations :

- la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC) qui représente le personnel enseignant des collèges de Bois-de-Boulogne, Drummondville, Lennoxville, Matane, Sainte-Foy et Victoriaville;

- la Fédération des professionnelles et professionnels des collèges et des universités (FPPCU) qui regroupe 30 syndicats dans autant de cégeps; elle représente tous les corps d'emploi professionnels qui travaillent dans les services directs à la clientèle, dans les services de support pédagogique et de recherche-développement ainsi que dans les services de support institutionnel;

- la Fédération du personnel de soutien (FPS) qui regroupe 13 syndicats dans 12 cégeps et qui représente plus de 1 600 membres dans le secteur collégial; ses membres oeuvrent dans différents secteurs, notamment dans l'aide à l'enseignement, les services directs aux étudiantes et étudiants, le soutien institutionnel et les services offerts à la collectivité.

En plus d'assurer la défense des conditions de travail de ses membres, la CEQ participe aux grands débats qui traversent la société québécoise et qui sont susceptibles de façonner notre avenir collectif.

C'est dans cette perspective qu'elle s'est engagée dans le débat public sur l'avenir de l'enseignement collégial et sur les changements à mettre en oeuvre pour permettre aux cégeps de s'adapter à leurs nouveaux défis.

Introduction

UN RAPPEL DE NOS ORIENTATIONS

Dès le début du débat public sur l'avenir des cégeps, la CEQ a adopté d'emblée une attitude d'ouverture au changement et s'est inscrite dans une dynamique de propositions plutôt que d'opposition stérile. Jamais n'avons-nous prôné le statu quo ni prétendu que l'enseignement collégial était immuable. Au contraire, nous avons affirmé haut et fort notre conviction qu'il était temps, 25 années après leur fondation, d'examiner publiquement l'évolution des cégeps et de mener un débat démocratique sur les transformations à mettre en oeuvre dans l'enseignement collégial. Nous avons aussi affirmé qu'il était de notre responsabilité sociale, comme principale organisation syndicale dans le secteur de l'éducation, de contribuer à enrichir la réflexion collective sur l'avenir des cégeps.

Cette attitude d'ouverture, nous l'avons concrétisée en présentant à la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps, en octobre dernier, 15 propositions générales visant l'amélioration de la condition étudiante, des programmes de l'enseignement, de la condition des personnels des cégeps et de l'organisation institutionnelle.

C'est à la lumière de ces 15 propositions, axées essentiellement sur la mise en place d'une stratégie de la réussite scolaire dans l'enseignement collégial, que nous avons procédé à une lecture critique et à une analyse détaillée du projet gouvernemental de réforme des cégeps, annoncé il y a quelques semaines. Il n'est donc pas inutile de rappeler quelles étaient ces propositions :

1- **Maintenir et développer les cégeps,** c'est-à-dire cesser de mettre en cause périodiquement leur existence, réaffirmer clairement la pertinence et l'importance de leur mission, ne pas nous laisser piéger dans un débat stérile de structures et nous consacrer plutôt à l'identification des vraies priorités.

2- **Adapter les cégeps au nouveau contexte,** c'est-à-dire refuser de nous cantonner dans l'immobilisme, reconnaître la nécessité d'adapter l'enseignement collégial aux réalités nouvelles, affirmer les responsabilités des cégeps dans la promotion de certaines valeurs fondamentales et leur rôle dans la réduction des inégalités.

3- **Renforcer la polyvalence de la formation,** c'est-à-dire prendre acte de l'évolution et des nouvelles exigences du marché du travail et prendre conscience des nouveaux défis sociaux qui plaident en faveur non seulement du maintien, mais du renforcement de la polyvalence.

4- **Mettre fin à l'érosion de la gratuité,** c'est-à-dire reconnaître que le niveau de scolarisation collégial devient de plus en plus un minimum souhaitable pour le plus grand nombre et, en ce sens, réaffirmer et rétablir entièrement le principe de la gratuité.

5- **Maintenir un haut niveau d'accessibilité,** c'est-à-dire réaffirmer l'importance de la démocratisation de l'éducation, prendre acte de l'insuffisance de la scolarisation de nombreux jeunes, nous fixer un objectif collectif de 72 %, en ciblant les groupes qui sont actuellement sous-représentés dans la population collégiale.

6- **Donner aux cégeps les moyens de la réussite,** c'est-à-dire reconnaître que le principal défi actuel du système éducatif québécois est d'accroître de manière significative le taux de réussite, faire le choix déterminant de la mise en oeuvre d'une véritable stratégie de la réussite dans le réseau collégial, appuyée de la mise en place de moyens efficaces et du financement nécessaire.

7- **Implanter l'approche-programme,** c'est-à-dire, tout en maintenant les structures départementales, développer un second niveau de collégialité, transdisciplinaire autour d'un concept réactualisé de programme, prendre acte des exigences de cette nouvelle approche éducative et favoriser la mise en place des conditions nécessaires à sa réalisation, notamment l'autonomie des équipes de travail.

8- **Approfondir le débat sur le curriculum,** c'est-à-dire, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause l'existence d'un tronc commun de cours obligatoires pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, procéder à une réflexion en profondeur et à un débat démocratique qui prennent en considération tous les ordres d'enseignement avant de réaménager le contenu de ce tronc commun.

9- **Revaloriser la formation professionnelle,** c'est-à-dire reconnaître le caractère stratégique et impérieux du développement de la formation professionnelle, mettre en oeuvre un vigoureux plan de revalorisation de ce secteur, notamment par la mise en place de mesures pour hausser le recrutement, pour accroître les interactions avec le marché du travail dans le respect de l'autonomie des institutions d'enseignement et pour améliorer les programmes et les cheminements.

10- **Réorienter l'éducation des adultes,** c'est-à-dire revenir à une vision large de l'éducation permanente, rétablir un équilibre entre formation qualifiante et formation sur mesure, faciliter le cheminement continu et la reconnaissance des acquis, améliorer les services à la clientèle, mettre un terme au fouillis administratif et assurer un financement adéquat, développer la recherche et améliorer les conditions de travail.

11- **Redéfinir la tâche d'enseignement et préparer la relève,** c'est-à-dire prendre en considération l'évolution de la tâche enseignante et la nécessité de préparer la relève enseignante, mettre en place des mesures pour revaloriser la profession, pour rendre équitables les règles d'accès à la permanence, pour réduire la précarité.

12- **Miser sur la contribution indispensable du personnel professionnel,** c'est-à-dire affirmer son rôle essentiel dans la mise en oeuvre d'une stratégie de réussite éducative, requalifier ses fonctions, reconnaître son autonomie, mieux l'intégrer aux équipes éducatives et assurer sa participation aux lieux de prise de décisions.

13- **Intégrer le personnel de soutien à la dynamique des établissements,** c'est-à-dire reconnaître la valeur de son travail, intégrer ce personnel au processus de consultation et de décision, mettre en place des mesures de développement des ressources, de perfectionnement et d'accroissement de l'autonomie.

14- **Accorder plus d'autonomie aux cégeps,** c'est-à-dire accroître leur pouvoir dans la détermination des contenus des programmes au secteur professionnel et dans la gestion de l'éducation des adultes, décentraliser vers les cégeps tous les fonds de perfectionnement, mais aussi assurer une démocratisation réelle des conseils d'administration.

15- **Créer un système d'accréditation,** c'est-à-dire mettre en place un système d'évaluation réelle et équitable par un organisme compétent qui prenne en considération les caractéristiques des établissements de même que leurs objectifs propres et les moyens dont ils disposent pour les atteindre.

Ces 15 propositions ont fait l'objet d'un large consensus chez nos membres et notre attitude d'ouverture au changement a reçu leur aval.

Tout au long de notre participation au débat sur l'avenir des cégeps, nous avons poursuivi avec nos fédérations, nos syndicats et nos membres du réseau collégial une démarche démocratique, en les tenant régulièrement informés non seulement de nos propres propositions mais de l'ensemble des positions

défendues par les divers organismes qui sont intervenus en commission parlementaire, en examinant avec eux, lors d'une tournée effectuée par la présidente de la CEQ dans plus de 30 cégeps, les diverses hypothèses de changement avancées par le gouvernement et, finalement, en les associant à l'analyse du projet gouvernemental de réforme des cégeps lors d'un colloque qui s'est déroulé le 17 avril.

C'est donc également à la lumière de cette vaste consultation démocratique qui a mis à contribution des centaines de personnes oeuvrant quotidiennement auprès des jeunes et des adultes dans le réseau collégial, que nous avons élaboré les points de vue exprimés dans le présent mémoire.

Chapitre 1

UN PROJET DE RÉFORME DONT LA CRÉDIBILITÉ EST DÉJÀ LOURDEMENT ENTACHÉE

Soulignons-le d'entrée de jeu : l'attitude d'ouverture au changement manifestée à ce jour par notre organisation et par ses membres, dans le débat sur l'avenir des cégeps, est aujourd'hui mise en péril étant donné certains choix politiques et budgétaires effectués par le gouvernement, et en raison de lacunes majeures dans le projet de réforme qui nous est proposé.

Lors de toutes les rencontres que nous avons tenues avec nos membres dans les différentes régions du Québec, de même qu'à l'occasion du colloque national que nous avons organisé et de nos instances qui ont été appelées à discuter du projet de réforme, nous avons constaté que la crédibilité du projet gouvernemental est déjà lourdement entachée avant même son adoption.

Même si plusieurs aspects du projet de réforme sont à nos yeux inacceptables dans leur forme actuelle et exigent à des modifications substantielles, même si nous avons plusieurs propositions de changement à soumettre à la réflexion du gouvernement, nombre d'éléments importants recueillent l'appui de la CEQ et de ses membres. Toutefois, cet appui ne peut qu'être mitigé **étant donné l'insuffisance des moyens et des ressources** consentis au réseau collégial pour concrétiser au quotidien les grands principes dont la pertinence est pourtant réaffirmée avec force et pour mettre en place les transformations jugées pourtant essentielles.

L'apparente générosité du discours gouvernemental en matière d'enseignement collégial est encore une fois contredite dans les faits.

La CEQ ne peut que dénoncer fermement **les dernières compressions budgétaires** de près de 20 millions de dollars annoncées par le gouvernement au moment même où il rendait public son projet de réforme.

Ces compressions, s'ajoutant à de nombreuses autres imposées au réseau collégial au cours des dernières années (150 millions de dollars de coupures depuis 1978 selon la Fédération des cégeps), sèment un doute sérieux sur la volonté réelle du gouvernement de donner aux collèges québécois les moyens de s'adapter à leurs nouveaux défis et de réunir les conditions d'une meilleure réussite scolaire.

Par ailleurs, il nous faut rappeler qu'au moment de la présentation de son mémoire en commission parlementaire en octobre dernier, la CEQ avait longuement insisté sur la nécessité que le gouvernement, par-delà les travaux spécifiques sur l'avenir des cégeps, entreprenne **une réflexion d'ensemble sur le rôle et la mission de notre système d'éducation à l'orée du XXI^e siècle**.

Il nous paraissait pour le moins périlleux de revoir le mandat du réseau collégial de façon isolée sans prendre en compte ce qui se fait en amont et en aval.

Nous appréhendions qu'une réflexion limitée à l'enseignement collégial et dissociée d'une analyse globale du système éducatif québécois ne nous conduise à faire évoluer les différents ordres d'enseignement sur des voies parallèles, particulièrement en ce qui a trait au **curriculum de formation.**

Force est de constater aujourd'hui que nos craintes étaient largement fondées. Non seulement cette réflexion globale n'est toujours pas à l'ordre du jour de l'actuel gouvernement, mais celui-ci persiste à entretenir l'illusion qu'«une action sur le collégial permet et entraîne nécessairement le réexamen d'autres composantes du système d'éducation, notamment les arrimages et les harmonisations qui s'imposent entre elles».

Il s'agit là, c'est le moins que l'on puisse dire, d'une piètre réponse aux voix, de jour en jour plus nombreuses, qui réclament l'ouverture dans notre société d'une telle réflexion globale sur le sens de l'éducation, sur ses missions, sur ses finalités et sur ses moyens.

Que doit-on conclure du fait que l'on modifie aujourd'hui à la pièce les éléments du curriculum collégial et les exigences d'admission à cet ordre d'enseignement, sans attendre la conclusion des travaux en cours à ce sujet au niveau secondaire? Que la ministre de l'Enseignement supérieur ne parvient pas à harmoniser ses actions et à concilier ses objectifs avec ceux de la ministre de l'Éducation?

La CEQ, qui a entrepris elle-même sa propre réflexion globale sur l'éducation du XXI^e siècle dans le but de contribuer à préparer l'avenir, ne peut que déplorer cette improvisation gouvernementale qui entache la crédibilité du projet de transformation de l'enseignement collégial. Même si le gouvernement persiste à faire la sourde oreille à ce propos, la CEQ ne peut que réaffirmer sa profonde conviction que la société québécoise ne saurait faire aujourd'hui l'économie d'un débat démocratique sur l'école de demain. Un tel débat ne pourrait prendre tout son sens que dans la mesure où seraient pris en considération à la fois tous les ordres d'enseignement et l'ensemble des nouvelles réalités qui les confrontent.

Enfin, parmi plusieurs lacunes que nous avons identifiées dans le projet gouvernemental - lacunes sur lesquelles nous reviendrons et que nous chercherons à combler en soumettant un ensemble de propositions - il en est une qui, plus que toute autre, jette une ombre sur le projet gouvernemental de réforme des cégeps : **l'absence de considération pour le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien du réseau collégial et le peu de place accordé à leurs préoccupations et à leurs revendications légitimes.**

On ne sait plus s'il faut en rire ou en pleurer. Au moment même où le gouvernement lance un appel pressant à tout un chacun, entreprises, groupes socio-économiques, sociétés régionales de développement de la main-d'oeuvre, universités, commissions scolaires, ex-diplômées et ex-diplômés des collèges, étudiantes et étudiants, directions d'établissement, pour qu'ils s'associent au développement des cégeps dans un nouveau partenariat, il ignore à peu près complètement celles et ceux qui devraient pourtant être considérés comme les principaux partenaires de l'enseignement collégial : les personnes qui travaillent réellement avec les jeunes et les adultes dans les cégeps, à qui on demandera demain de porter quotidiennement sur leurs épaules le plus gros des efforts de mise en place des changements proposés.

Nous avions pourtant clairement affirmé la nécessité de revaloriser la profession enseignante, de miser sur la contribution du personnel professionnel et d'intégrer le personnel de soutien à la dynamique des établissements.

Or, le projet gouvernemental fait à peine référence au personnel enseignant et il ne mentionne même pas le personnel professionnel ni le personnel de soutien.

Quand il est question du personnel dans ce projet, c'est soit pour l'évaluer, soit pour le contrôler, soit pour réduire sa place et son pouvoir dans les instances consultatives et décisionnelles.

À l'heure où tous s'entendent pour affirmer que l'amélioration de la qualité des services passe par une meilleure gestion des ressources humaines, la CEQ déplore une erreur de perspective aussi fondamentale.

À moins de vouloir réduire le renouveau des cégeps à un maquillage administratif et à une réforme de papier, l'affirmation du rôle primordial des **partenaires oubliés** que sont le personnel enseignant, le personnel professionnel et le personnel de soutien de même que la prise en considération de leurs préoccupations et de leurs revendications constituent une exigence incontournable de tout projet de changement réel à l'enseignement collégial.

Cela dit, parce qu'elle croit réellement à la nécessité pressante de transformer l'enseignement collégial pour l'adapter aux nouvelles réalités et parce qu'elle évalue qu'il est encore temps pour le gouvernement de réajuster son tir et d'apporter les correctifs nécessaires afin de restaurer la crédibilité de son projet de réforme, la CEQ a décidé de maintenir une attitude d'ouverture au changement et de s'inscrire dans une démarche de propositions.

Le gouvernement doit en particulier entendre d'urgence ce message sans équivoque de nos membres : **la réforme ne pourra pas se faire si nous n'en sommes pas partie prenante; le changement se fera avec nous ou il ne se fera pas...**

Chapitre 2

UNE VISION TROP RESTRICTIVE DE LA MISSION ET DES FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

La CEQ, il va sans dire, exprime son accord complet avec le choix que fait le gouvernement de «mettre fin aux interrogations lancinantes et démobilisatrices sur l'avenir même du collège québécois».

Conscients des hypothèses qui circulaient dans certains milieux et des pressions qui émanaient de certains groupes et individus, y compris, semble-t-il, au sein même du Conseil du trésor, nous savons gré à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'avoir refusé de s'engager dans une coûteuse et inutile aventure de déstructuration du réseau collégial qui aurait eu l'effet malheureux de détourner l'attention de la collectivité des vrais enjeux, des vrais problèmes et des vrais défis qui se posent aujourd'hui à l'enseignement collégial.

La CEQ appuie donc, sans réserve, l'orientation fondamentale du projet gouvernemental qui consiste à refaire le choix des cégeps et à réaffirmer le caractère essentiel du rôle qu'ils jouent dans la société québécoise.

De même, la CEQ accueille favorablement la décision de maintenir et même de renforcer à certains égards la polyvalence de la formation et la polyvalence des institutions collégiales. De concert avec d'autres organismes, nous avions invité le gouvernement à prendre acte de l'évolution du marché du travail et à prendre conscience des nouveaux défis sociaux qui plaident en faveur de la polyvalence. Nous sommes heureux d'avoir été entendus sur ce point.

Que la mission fondamentale des collèges en soit une de formation «visant à préparer aussi bien aux études universitaires qu'à l'exercice de fonctions de travail de niveau technique», nous en sommes, à la condition qu'on ne réduise pas la mission et les finalités de l'enseignement collégial à ces seules dimensions.

Que l'on poursuive l'objectif de mieux arrimer la formation préuniversitaire aux besoins et aux attentes des universités et la formation professionnelle aux besoins et aux attentes du marché du travail, soit, à la condition que l'on évite toute confusion des rôles, que l'on refuse toute subordination et que soient scrupuleusement préservées l'autonomie des institutions collégiales et les finalités propres de l'enseignement qui y est dispensé.

À cet égard, nous éprouvons de vives inquiétudes puisque le projet gouvernemental semble s'inspirer d'une vision très restrictive de la mission et des finalités de l'enseignement collégial. Les impératifs économiques y sont à ce point

présents et dominants qu'ils supplantent toutes les autres dimensions de la formation collégiale.

Comment ne pas s'étonner, par exemple, qu'au chapitre de la mission des collèges le projet soit silencieux sur leur responsabilité pourtant fondamentale de **promouvoir l'adhésion à certaines valeurs auxquelles la société québécoise dans son ensemble est attachée?** On pense ici particulièrement aux valeurs de liberté, de démocratie, de tolérance, de justice sociale, de coopération, d'égalité et de solidarité. N'est-ce pas une dimension essentielle de l'enseignement collégial que d'offrir aux jeunes l'occasion de s'ouvrir à ces valeurs individuelles et collectives et de leur permettre de se construire un univers de référence cohérent et susceptible de les guider dans leur vie personnelle, professionnelle et sociale?

Comment ne pas s'étonner également que le projet gouvernemental n'affirme pas clairement qu'une des finalités essentielles de l'enseignement collégial doit être de **rechercher le développement intégral et harmonieux de toutes les potentialités de l'être humain?**

On pense ici particulièrement au développement de l'équilibre entre les composantes intellectuelles, éthiques, affectives et physiques de la personnalité, ce qui implique notamment :

- le développement de la maîtrise des langages humains et, en premier lieu, de la langue maternelle;

- le développement du jugement, de la rigueur de pensée, de l'esprit de synthèse et de la créativité;

- le développement de la capacité d'analyse critique, de manière à permettre aux individus de faire de véritables choix et de contribuer au progrès de la société;

- le développement de la capacité de communiquer, de l'autonomie personnelle, du sens des responsabilités et d'un système de valeurs;

- le développement de l'hygiène, de la condition physique, du respect du corps et de la santé;

- le développement de la conscience sociale et de la compréhension du monde, non seulement dans sa dimension économique, mais dans ses dimensions sociale, environnementale, politique et culturelle;

- le développement de l'ouverture sur le monde et sur ses réalités interculturelles, ancrée dans un attachement à la langue française en tant que principal véhicule de la culture et des communications dans notre société et ancrée dans une connaissance et une compréhension de la culture nationale québécoise.

Comment ne pas s'étonner enfin de l'absence de toute référence à la responsabilité déterminante des institutions d'enseignement collégial à l'égard de **la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes?** Composée aux deux tiers de femmes, la Centrale de l'enseignement du Québec était en droit de s'attendre à une meilleure prise en considération de cet objectif, qui suscite pourtant un large consensus au Québec, de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science...

Tout se passe comme si, obnubilé par les difficultés économiques du Québec, le gouvernement voulait faire table rase de la vision humaniste de l'éducation, rétrécir les horizons des cégeps et ratatiner la mission de l'enseignement collégial à la seule dimension économique. Or, on ne saurait réduire le rôle du système d'éducation à celui de simple serviteur du système économique en assurant l'instruction des multiples rouages de son fonctionnement. Il est pour le moins aussi fondamental qu'il contribue à la formation de citoyennes et de citoyens responsables dont notre société aura demain le plus grand besoin.

La CEQ invite le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à lever toute ambiguïté à ce propos, en réaffirmant clairement les responsabilités des cégeps québécois dans la promotion des valeurs fondamentales, dans le développement de toutes les potentialités de l'être humain et dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le problème n'est pas tellement qu'il soit affirmé dès les premières pages du projet gouvernemental, que «dans le débat public émergeant autour de l'éducation et de la nécessité de faire du Québec une société à valeur ajoutée, les collèges occupent une place de choix».

Le problème, c'est de ne parler que de cette seule dimension, laissant croire par le fait même qu'il s'agit là de leur unique raison d'être, oubliant de dire que les collèges occupent tout autant une place de choix face **à la nécessité de faire du Québec une société à développement ajouté, une société à démocratie ajoutée, une société à solidarité ajoutée.**

Chapitre 3

L'ACCESSIBILITÉ ET LA RÉUSSITE COMPROMISES PAR CERTAINES MESURES INADÉQUATES ET PAR L'INSUFFISANCE DE RESSOURCES

La CEQ exprime son entier accord avec le choix énoncé dans le projet gouvernemental de réaffirmer le principe de l'accessibilité à l'enseignement collégial et de proposer aux cégeps d'adopter les objectifs quantitatifs d'accessibilité (70 %) et de réussite (60 %) mis de l'avant par le Conseil supérieur de l'éducation.

La reconnaissance de ce principe et la détermination de ces objectifs vont tout à fait dans le sens de nos orientations. Nous avions, en effet, longuement plaidé au moment de la première commission parlementaire en faveur de la réaffirmation de l'objectif de démocratisation de l'éducation et, par conséquent, en faveur du maintien d'un haut niveau d'accessibilité à l'enseignement collégial. Nous avions également insisté pour que la mise en oeuvre d'une stratégie de réussite scolaire devienne désormais l'objectif prioritaire des cégeps.

Toutefois, la lecture du projet gouvernemental nous laisse perplexes à bien des égards quant à la volonté réelle du gouvernement d'atteindre les nouveaux objectifs d'accessibilité et de réussite dans un délai précis. Par-delà la reconnaissance que «ces objectifs ne sont ni irréalistes, ni déraisonnables» et la vague invitation aux différents acteurs de l'enseignement collégial «à les placer en horizon à leur action des prochaines années», où est **l'engagement** ferme du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science? Où est **l'échéancier** de travail? Où sont les **moyens concrets** pour s'attaquer à certains problèmes identifiés?

Le gouvernement rappelle, à juste titre, le diagnostic du Conseil supérieur de l'éducation concernant quatre difficultés préoccupantes au chapitre de l'accessibilité et de la réussite : la sous-représentation dans les études techniques, les retards de plus en plus accusés des hommes, les inégalités persistantes entre les régions et la sous-représentation des femmes dans les secteurs de pointe.

Mais il se contente de dresser un constat sans proposer ni objectifs, ni mesures, ni moyens pour corriger les situations, à l'exception de celle qui concerne la sous-représentation dans les études techniques où il s'engage avec raison, comme la CEQ et plusieurs autres organismes le lui demandaient, à créer de nouvelles places et à poursuivre la campagne de revalorisation de la formation professionnelle amorcée il y a quelques années.

Pourtant, **le problème des retards de plus en plus accentués des hommes** est bien connu : la différence entre les taux d'accès des filles et des garçons frôle 20 % et cet écart n'a cessé de croître au cours des dernières années. De plus, tant dans la formation préuniversitaire que dans la formation professionnelle, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à terminer leurs études dans les délais prescrits et à obtenir leur diplôme. L'ampleur du problème ne justifie-t-elle pas que le gouvernement s'y attaque résolument et concrètement?

De la même façon, le lien existant entre la qualité de la main-d'oeuvre et des ressources humaines et le développement économique est aujourd'hui clairement établi. N'est-il pas temps que le gouvernement mette en place les mesures nécessaires pour améliorer **l'accès et la réussite des étudiantes et étudiants à l'enseignement collégial dans les régions** et favoriser ainsi le développement régional?

Enfin, **la sous-représentation des femmes dans les secteurs de pointe,** où les taux de précarité sont moins élevés et les salaires meilleurs que dans les secteurs où se concentrent traditionnellement les femmes, n'est guère acceptable sur le plan social. Par exemple, dans les programmes de technologie physique, le taux de représentation des femmes se situe à peine à 10 %. C'est pourtant un des secteurs où le taux de placement est parmi les plus élevés : 91 % des personnes diplômées se trouvent un emploi dans leur domaine dans un délai de six mois après la fin de leurs études. N'est-il pas urgent que le gouvernement adopte des mesures énergiques pour inciter les femmes à investir les secteurs de pointe?

En somme, **la CEQ invite le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à s'engager fermement, par-delà les déclarations de principes, à atteindre dans un délai d'une décennie les objectifs d'accessibilité et de réussite fixés, en se donnant un échéancier précis, et en mettant en place des mesures de soutien visant les groupes cibles défavorisés.**

Par ailleurs, la hausse brutale des seuils d'admissibilité au cégep proposée par le gouvernement vient contredire, dans les faits, les objectifs d'accessibilité définis par le Conseil supérieur de l'éducation.

La CEQ favorise plutôt un rehaussement progressif des exigences pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires.

La CEQ, précisons-le, a analysé avec le plus grand soin toute cette question des normes d'admission au collégial et du régime de sanction des études secondaires: préparation d'un avis par notre équipe de recherche, examen par un comité

d'experts composé de professionnelles et professionnels du collégial et du secondaire et d'enseignantes et enseignants en sciences et en mathématiques des deux ordres d'enseignement, validation d'un document de consultation par ce comité et par notre Conseil général, consultation auprès de l'ensemble de nos syndicats affiliés, etc.

Nous avons traité de cette question avec le plus grand sérieux parce qu'il y va de l'avenir des jeunes, de leur formation, mais aussi, malheureusement pour des milliers d'entre eux, de leur exclusion.

Les conclusions de notre analyse sont formelles : **cette hausse des exigences d'admission, trop élevée, trop rapide et n'étant accompagnée d'aucun plan ni mesures visant l'amélioration de la réussite dans les matières concernées, conduira à la dévalorisation de l'actuel Diplôme d'études secondaires et à l'exclusion de milliers de jeunes de l'enseignement collégial, sans pour autant résoudre les problèmes vécus dans les cégeps.**

Selon les données mêmes du ministère de l'Éducation, si ces nouvelles exigences avaient été appliquées en septembre 1992, c'est près du quart (23,9 %) des élèves diplômés du secondaire qui se serait vu refuser, cette année-là, l'accès aux études collégiales : plus de 13 000 jeunes, condamnés à des emplois souvent déqualifiés, mal rémunérés et précaires, sinon au chômage et à la marginalité! De plus, si ces nouvelles exigences avaient été requises pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires, près de un élève sur deux n'aurait pu être diplômé...

On peut bien sûr faire l'hypothèse qu'un certain nombre d'élèves, connaissant les nouvelles exigences, fourniraient un effort supplémentaire pour franchir le nouveau seuil. Mais dans quelle proportion? L'expérience vécue dans les années 80 avec le relèvement de la note de passage au secondaire devrait inciter le gouvernement à la prudence. On se souviendra que les craintes exprimées alors par la CEQ s'étaient révélées fondées : en 1987, le taux d'échec et d'abandon passait brusquement de 27,2 % à 35,3 %, pour se stabiliser à ce niveau durant plusieurs années.

Dans un contexte où plusieurs organismes, dont le Conseil des sciences du Canada, prévoient que plus de 60 % des emplois créés d'ici l'an 2000 nécessiteront une scolarité supérieure à celle du secondaire, est-ce un choix judicieux que celui de fermer les portes de l'enseignement collégial à des milliers de jeunes? Le gouvernement a-t-il vraiment mesuré les conséquences sociales d'une telle décision?

La question se pose d'autant plus qu'il est loin d'être évident que les problèmes observés au collégial trouveraient véritablement une solution dans l'augmentation des exigences en sciences et en mathématiques. Pour plusieurs étudiantes et

étudiants, les lacunes de formation relèvent aussi bien des difficultés de maîtrise de la langue et de l'absence de méthode de travail.

Par exemple, les données du Service régional d'admission du Montréal métropolitain pour la cohorte de 1986-1987 nous indiquent que 39 % des personnes qui ont obtenu leur Diplôme d'études collégiales n'avaient pas complété avec succès le cours de mathématiques de 5e secondaire, alors que 38 % de celles qui n'ont pas obtenu leur diplôme répondaient pourtant à cette exigence. Cela démontre clairement que la réussite de ce cours ne constitue au mieux qu'un indicateur parmi d'autres de la réussite au collégial.

L'imposition de ces nouvelles normes d'admission ne risque-t-elle pas de pénaliser injustement et inutilement certains programmes de techniques humaines : est-il vraiment nécessaire d'avoir complété le cours de mathématiques de 5e secondaire pour devenir, par exemple, technicienne ou technicien en loisir ou en garderie? La même question ne se pose-t-elle pas pour les étudiantes et étudiants en arts et lettres ou en d'autres programmes similaires?

D'autre part, depuis la création des cégeps, la CEQ a toujours défendu le principe selon lequel le Diplôme d'études secondaires devrait permettre généralement d'accéder aux études collégiales tout en reconnaissant la nécessité de préalables pour certains programmes. Des exigences d'admission au cégep qui seraient différentes de celles prévues pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires auraient pour effet de dévaloriser ce dernier en créant, dans les faits, un deuxième diplôme.

Nous avons la profonde conviction, dictée en particulier par l'expérience vécue pendant les années 80, que l'amélioration de la formation ne saurait être atteinte par le seul rehaussement des normes de sanction des études secondaires et d'admission aux études collégiales. Une telle amélioration passe surtout par une transformation du système scolaire et de la pédagogie, ainsi que par l'amélioration des programmes et des méthodes qui y sont liés, des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des enseignantes et enseignants.

Il est en particulier essentiel que des mesures appropriées soient prises pour atténuer les difficultés de cheminement scolaire résultant des différences socioculturelles des jeunes des milieux socio-économiques faibles.

Pour l'ensemble de ces motifs, **la CEQ rejette la proposition gouvernementale de hausse des conditions d'admission au cégep et recommande plutôt :**

- **qu'on procède à un relèvement progressif des exigences pour le régime de sanction des études secondaires;**

- **que seules les unités de 4e et 5e secondaire soient comptabilisées pour la sanction des études et que la réussite d'un minimum de 48 unités, dont au moins 24 unités de 5e secondaire, soit exigée pour l'obtention d'un DES;**

- **que la réussite des mathématiques de 4e secondaire, des cours de langue maternelle et de langue seconde de 5e secondaire et d'histoire du Québec et du Canada, soit exigée pour l'obtention du DES; toutefois, les unités d'anglais langue seconde ne seraient pas exigées pour l'élève ayant fréquenté une classe d'accueil et ayant été intégré au deuxième cycle du secondaire;**

- **que le ministère de l'Éducation instaure un plan d'action visant l'amélioration de la réussite en sciences et en mathématiques, qu'il intensifie la coordination en matière d'orientation, de choix de cours et de choix de carrière et qu'il augmente les services éducatifs et les services complémentaires afin de favoriser l'atteinte de ces nouvelles exigences;**

- **que le Diplôme d'études secondaires demeure le seuil d'admissibilité aux études collégiales (notamment pour un ensemble de programmes dont sciences humaines, arts et lettres et techniques humaines);**

- **que l'on continue à appliquer la politique de préalables spécifiques à certains programmes, dans la mesure où ces préalables sont justifiés sur le plan pédagogique;**

- **que soient consenties les ressources adéquates afin de permettre l'intensification des activités de mise à niveau et d'encadrement des étudiantes et étudiants en difficulté au secteur collégial.**

Selon nous, en 1997, une évaluation devrait être faite de l'impact de ces nouvelles conditions d'obtention du DES et d'admission aux études collégiales.

Ce n'est pas en haussant de façon inconsidérée les conditions d'admission que l'on favorisera l'atteinte des objectifs d'accessibilité et de réussite. Ce n'est pas non plus en décourageant les étudiantes et étudiants qui connaissent des difficultés par **l'imposition d'une taxe à l'échec** que l'on y parviendra.

Imposer aux étudiantes et étudiants qui ont cumulé plus de cinq échecs au secteur préuniversitaire et plus de sept échecs au secteur professionnel des frais de 50 $ par cours ne constitue en rien, de notre point de vue, une mesure d'incitation à la réussite. Une telle mesure nous paraît au contraire en être une de sélection

visant, comme la hausse exagérée et brutale des conditions d'admission, à exclure les étudiantes et étudiants les plus faibles afin de rétablir artificiellement les indicateurs de performance et de redorer l'image des cégeps.

Ce faisant, on réussira sans doute à freiner l'augmentation de la population étudiante et des coûts à l'enseignement supérieur, mais en sacrifiant sans pitié des milliers de jeunes. Est-ce vraiment de cela que le Québec a besoin? Le Québec devrait-il être fier d'être le premier pays au monde à taxer l'échec de ses enfants?

Par ailleurs, cette mesure risque fort de pénaliser surtout les jeunes les plus démunis qui se verront éventuellement obligés d'interrompre des études devenues trop coûteuses. Qui plus est, elle incitera nombre de jeunes à prendre moins de cours pour éviter d'atteindre le seuil de cinq échecs, ralentissant d'autant le cheminement vers le diplôme : curieux effet pour un soi-disant «ticket accélérateur»!

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'une mesure remarquablement anti-pédagogique, sortie tout droit des officines du Conseil du trésor pour créer une brèche dans la gratuité scolaire et pour engendrer quelques nouveaux revenus...

Plutôt que d'imposer à une proportion importante de la population étudiante des cégeps une telle pénalité démotivante, le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science seraient mieux avisés, non seulement de maintenir la gratuité «par prudence» comme il est indiqué dans le projet de réforme, mais de la restaurer pleinement.

Ils donneraient ainsi un signal clair à la jeunesse québécoise que le niveau de scolarité collégial est devenu aujourd'hui un minimum souhaitable pour le plus grand nombre.

La CEQ s'oppose donc vivement à l'introduction d'une taxe à l'échec et recommande plutôt la modification de l'article 33 de l'actuel régime pédagogique que le gouvernement voudrait abolir.

Ce nouvel article devrait faire obligation aux collèges de convoquer automatiquement une étudiante ou un étudiant qui connaît un échec dans plus de la moitié de ses cours afin de discuter de ses difficultés avec une ressource professionnelle qui pourra lui accorder le soutien nécessaire. Cette méthode paraît beaucoup plus susceptible d'aider les étudiantes et étudiants et de les «responsabiliser» que l'acheminement d'une simple facture...

La CEQ ne peut que le répéter encore une fois : c'est particulièrement par l'amélioration des services d'encadrement, de soutien, d'orientation et d'évaluation

que l'on pourra accroître la réussite scolaire dans les cégeps. Il y avait, nous semble-t-il, un très fort consensus à ce sujet lors des travaux de la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps.

D'ailleurs, le gouvernement semble reconnaître, en principe, dans son projet de réforme, la nécessité de faire de la réussite scolaire une priorité à l'enseignement collégial. Il propose même la mise en place de certaines mesures (sessions d'accueil et d'encadrement, soutien accru en matière d'orientation, maintien des centres d'apprentissage) qui vont dans ce sens et qui reçoivent l'appui de la CEQ.

Mais où sont les moyens concrets? Par exemple, les sessions d'accueil, dans la mesure où elles reposeront sur une participation volontaire des étudiantes et étudiants, représentent une bonne innovation. De quelles nouvelles ressources disposeront les cégeps pour les mettre sur pied et les rendre vraiment efficaces?

Comment le gouvernement concilie-t-il son discours en faveur de la réussite scolaire avec les nouvelles compressions budgétaires qui viendront diminuer l'enveloppe «autres personnels - autres coûts» qui sert à financer les services aux étudiantes et étudiants, l'aide à l'apprentissage et les services d'orientation? La ministre de l'Enseignement supérieur sait-elle que dans l'ensemble des cégeps, il n'y a que 74 conseillères et conseillers en orientation pour 148 000 étudiantes et étudiants, c'est-à-dire un ratio d'une ressource professionnelle pour 2 000 personnes? Sait-elle que dans plusieurs cegeps, il n'y a aucun psychologue ou alors un psychologue à demi-temps pour 6 000 personnes? Sait-elle que les aides pédagogiques individuels (API) doivent généralement encadrer et superviser entre 1 400 et 1 500 personnes?

La CEQ invite le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à renoncer à l'imposition de nouvelles compressions budgétaires à l'enseignement collégial et à opter plutôt pour l'allocation des moyens et des ressources nécessaires à la mise en oeuvre d'une véritable stratégie pour accroître la réussite scolaire dans les cégeps.

Chapitre 4

DES MODIFICATIONS À LA FORMATION QUI NE RECUEILLENT L'APPUI NI DES PRINCIPAUX INTERVENANTS, NI DES PRINCIPAUX INTÉRESSÉS

Plaidant en faveur du maintien et du développement de la polyvalence, la CEQ avait aussi évidemment plaidé en faveur de l'existence d'une formation générale commune au secteur préuniversitaire et au secteur professionnel lors de la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps.

La CEQ exprime aujourd'hui son complet accord avec le choix que fait le gouvernement dans son projet de réforme de ne pas remettre en question l'existence d'un tronc commun de cours obligatoires pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de cégeps.

Cela dit, la CEQ avait aussi plaidé, à la fois dans un esprit d'ouverture au changement et dans un souci de cohérence, pour que le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science mettent en place les conditions d'une réflexion en profondeur, qui prenne en compte l'ensemble des facteurs et des ordres d'enseignement, avant de procéder à des modifications au curriculum collégial et au contenu de la formation générale commune.

Il nous paraissait alors et il nous paraît toujours justifié de s'inscrire dans le cadre d'une démarche pédagogique mûrement réfléchie quand on met de l'avant l'objectif d'apporter des transformations à la formation suivie chaque année par plus de 145 000 jeunes et adultes.

On a préféré faire fi de nos préoccupations, de nos arguments et de nos recommandations. On fait le choix de la précipitation : dans un premier temps avec des scénarios extrêmes dont le seul effet a été de braquer inutilement les milieux concernés; dans un deuxième temps avec des décisions qui paraissent souvent improvisées, plus politiques que pédagogiques, et dont la pertinence, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas suffisamment démontrée.

Conséquences de cette démarche gouvernementale : les modifications proposées à la formation générale commune au cégep ne reçoivent l'aval ni des principaux intervenants, c'est-à-dire les enseignantes et enseignants, ni des principaux intéressés, c'est-à-dire les étudiantes et étudiants!

Les modifications proposées à la formation générale commune soulèvent de nombreuses interrogations et inquiétudes qui minent leur crédibilité :

- on redéfinit la composition de la formation générale commune et le poids relatif des cours obligatoires et des cours complémentaires sans avoir préalablement précisé clairement les objectifs à atteindre quant aux habiletés nécessaires et quant à leur niveau de maîtrise;

- on transforme le curriculum collégial, qui ne peut pourtant se concevoir en dehors de sa dimension de complémentarité avec la formation secondaire, sans attendre les résultats de la démarche de réaménagement en profondeur du curriculum secondaire actuellement en cours; encore une fois, on aborde en parallèle les différents ordres d'enseignement sans se préoccuper d'assurer la cohérence de la formation et du cheminement des étudiantes et étudiants;

- en langue d'enseignement et de littérature, on s'engage à poursuivre les travaux afin que la séquence des objectifs des différents ordres d'enseignement fasse l'objet d'une répartition claire et respectée, ce qui est fort bien, mais on s'abstient de mener la même opération pour l'ensemble des cours qui ont des suites au collégial, par exemple en langue seconde, ce qui est d'autant plus incompréhensible qu'on veut en faire une matière obligatoire;

- en philosophie, après avoir évoqué l'élimination de cette discipline, on réduit sans véritable justification le nombre de cours, on annonce des modifications importantes à l'orientation de ces cours sans les préciser et sans garantir le respect de la spécificité de l'enseignement de la philosophie;

- on remet en cause la tradition des «humanities» dans les collèges anglophones contre l'avis du personnel enseignant concerné qui y voit un élément important de leur spécificité culturelle;

- en éducation physique, après avoir aussi mis en doute la légitimité de cet enseignement et après avoir envisagé sa disparition, on réduit de manière substantielle le nombre de cours, apparemment surtout pour laisser place à d'autres cours, sans prendre la peine de répondre sérieusement aux arguments avancés par les groupes et les individus qui défendent le maintien de cette formation, notamment quant à son impact sur l'état de santé de la population;

- on transforme complètement l'approche en matière de cours complémentaires, sans préciser le contenu des nouveaux cours et sans indiquer les responsabilités propres à chaque discipline dans cette nouvelle approche.

Compte tenu de l'ensemble de ces interrogations et de ces inquiétudes, **la CEQ refuse de donner son appui aux modifications actuellement proposées à la formation générale commune, invite le gouvernement à confier le mandat au Conseil supérieur de l'éducation de produire un avis sur l'ensemble du curriculum secondaire, collégial et universitaire en vue d'assurer la cohérence de la formation et demande l'instauration d'un moratoire sur ces modifications jusqu'à la conclusion des travaux du CSE.**

Il nous paraît plus essentiel et plus urgent de mettre fin aux difficultés persistantes d'arrimage entre les ordres d'enseignement. Nous favorisons une plus grande cohérence entre la formation collégiale et la formation universitaire, mais certainement pas au prix d'une rupture marquée avec la formation secondaire comme le propose le projet gouvernemental.

Si le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science refusent de confier un tel mandat au Conseil supérieur de l'éducation et d'instaurer le moratoire demandé, la CEQ s'opposera à tout projet de modifications à la formation générale commune.

Par ailleurs, le projet gouvernemental de réforme des cégeps propose de définir plus nettement la **formation préuniversitaire** collégiale comme la première étape d'une démarche conduisant à l'obtention du baccalauréat et met de l'avant plusieurs moyens pour atteindre cet objectif : hausse des conditions d'admission, renforcement de la formation et ajout d'unités dans certains programmes, systématisation des expériences conjointes entre les collèges et les universités.

La CEQ est d'accord avec cet objectif et ces mesures, avec toutefois la réserve déjà formulée à l'égard de la hausse trop élevée et trop rapide des conditions d'admission. Nous sommes certes conscients des problèmes soulevés par l'afflux de clientèle plus faible dans certains programmes, mais nous avons la conviction qu'il est possible de pallier les inconvénients de cette situation sans exclure brutalement des milliers de jeunes de l'enseignement collégial.

La mise en oeuvre de l'approche-programme et l'introduction d'activités d'intégration dans la formation préuniversitaire sont de nature à instaurer plus de cohérence et à répondre à certaines critiques légitimes quant au caractère éclaté des programmes et quant aux difficultés des finissantes et finissants à faire des liens entre les différents champs du savoir.

La systématisation d'expérimentations conjointes entre les collèges et les universités, dans le but de définir en concertation les objectifs de formation, peut contribuer à introduire une meilleure continuité entre ces ordres d'enseignement à la condition que les universités n'y voient pas simplement l'occasion d'imposer des préalables qui viendraient scléroser la formation préuniversitaire.

Aussi nous paraît-il primordial que les enseignantes et enseignants de cégeps soient adéquatement représentés au sein des mécanismes de coordination de l'enseignement supérieur et que le processus de révision se fasse dans le respect de tous les partenaires.

La CEQ approuve également l'ajout de deux unités en sciences humaines et de quatre unités en arts et lettres. Cet ajout contribuera à revaloriser ces programmes et à contrer l'image de facilité qui leur est trop souvent associée.

En matière de **formation professionnelle**, la CEQ a déjà souligné son accord avec la poursuite de la campagne de revalorisation et la création de nouvelles places, deux mesures qui répondent à des demandes que nous avions faites lors de la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps.

La CEQ reconnaît l'utilité d'une articulation plus fonctionnelle avec le marché du travail tant et aussi longtemps qu'on ne commet pas l'erreur d'oublier que la mission des cégeps est de former des citoyennes et citoyens responsables et non seulement de préparer une main-d'oeuvre pour un marché du travail en pleine restructuration.

En formation professionnelle, la perspective de formation fondamentale ne doit surtout pas être perdue de vue et les mécanismes mis en place pour favoriser une meilleure articulation avec le marché du travail doivent garantir pleinement l'autonomie des institutions collégiales.

Actuellement, les entreprises se situent en amont et en aval de la formation professionnelle, d'une part en faisant connaître aux collèges leurs besoins et d'autre part, en exprimant l'évaluation qu'elles font des personnes diplômées. Il est important de rappeler encore une fois aux entreprises qu'elles n'ont pas que des exigences à formuler. Elles ont aussi des responsabilités qu'elles tardent à assumer, notamment quant à leur engagement dans les stages et dans des formules d'alternance travail-études.

La CEQ souscrit à la décentralisation vers les cégeps de l'élaboration des contenus de cours en formation professionnelle dans la mesure où la détermination des objectifs et des standards demeure une responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et où la formation donnée est reconnue dans l'ensemble du réseau.

La CEQ souscrit également à l'accélération du processus de révision des programmes techniques. Toutefois, **la redéfinition des programmes par l'approche dite «des compétences» étant une opération fort complexe, il nous paraît souhaitable d'y consacrer des ressources supplémentaires.**

La CEQ exprime son accord au regroupement du certificat, du diplôme de perfectionnement et de l'attestation d'études collégiales sous une seule et même appellation. **Nous suggérons de retenir le terme «certificat» plutôt que le terme «attestation» afin d'éviter toute confusion avec les diplômes du secondaire.** Un tel regroupement est sans doute de nature à faciliter la reconnaissance de ce type d'études sur le marché du travail. Mais il ne suffira pas à lui seul à mieux faire connaître les filières courtes aux employeurs et à favoriser l'insertion sur le marché du travail des adultes qui s'y inscrivent.

La CEQ partage l'objectif de favoriser la reconnaissance des acquis scolaires de sorte que soient facilités la création d'une filière continue en formation professionnelle de même que l'objectif de regrouper les cours dans les programmes apparentés. Toutefois, **la formule de fractionnement en modules proposée dans le projet gouvernemental soulève plusieurs inquiétudes, notamment quant à la confusion qu'elle pourrait créer tant chez les étudiantes et étudiants que chez les employeurs et quant aux conséquences d'un éventuel fractionnement des apprentissages qui répondrait davantage aux besoins des entreprises qu'à ceux des étudiantes et étudiants.**

Enfin, **la CEQ invite le gouvernement à faire preuve de la plus grande prudence dans le dossier de la rationalisation des options et à prendre en considération certains facteurs importants dans le processus qu'il entend engager:**

- il ne faudrait surtout pas fermer des portes au moment où l'effectif du secteur technique est en croissance depuis quelques années et au moment où cette tendance semble vouloir s'affirmer;

- en examinant le seuil de viabilité d'un programme, il importe de tenir compte à la fois de la clientèle à l'enseignement régulier et de celle à l'éducation des adultes;

- il faudrait examiner la pertinence d'établir des seuils de viabilité différents dans les régions et prendre en considération le fait que celles-ci ont un bassin de recrutement moindre afin d'éviter des fermetures d'options irréfléchies qui viendraient accentuer le phénomène d'exode des jeunes; le processus de rationalisation devrait s'inscrire en cohérence avec les stratégies de développement régional.

Au chapitre de **l'éducation des adultes**, la CEQ accorde évidemment son appui au rehaussement du financement de l'éducation des adultes crédité à temps partiel ainsi qu'à la volonté exprimée dans le projet gouvernemental de réforme des cégeps de favoriser la reconnaissance des acquis liés à l'expérience.

Cependant, **la CEQ déplore vivement le fait que le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science n'aient retenu aucune des recommandations pressantes que nous lui avons adressées en vue d'apporter des correctifs aux graves problèmes vécus à l'éducation des adultes :**

- le ministère situe toujours son action dans le cadre d'une vision étroite de l'éducation permanente;

- l'équilibre dans l'offre de formation entre formation qualifiante et formation sur mesure n'est pas rétabli;

- malgré la bonne volonté exprimée dans le projet gouvernemental, le sous-financement de la reconnaissance des acquis liés à l'expérience est consacré; plus globalement, le problème du sous-financement général de l'éducation des adultes demeure entier;

- les services d'encadrement et de soutien sont toujours inadéquats et la recherche en andragogie n'est toujours pas favorisée;

- les conditions de travail du personnel demeureront aussi précaires qu'elles le sont aujourd'hui;

- la concurrence dans l'offre de formation entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial continuera de provoquer un gaspillage d'énergies et de ressources;

- et finalement, le fouillis administratif et les chevauchements de compétences perdureront.

L'incapacité du gouvernement à s'attaquer à ces problèmes illustre fort bien les limites de l'exercice effectué lors de la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps. Elle illustre aussi malheureusement les limites de sa volonté à donner aux cégeps les moyens réels de la réussite...

Chapitre 5

DES RESPONSABILITÉS ACCRUES ET DES MOYENS RÉDUITS EN MATIÈRE DE GESTION PÉDAGOGIQUE

Le projet gouvernemental de réforme des cégeps vise notamment à accroître les responsabilités académiques des établissements tout en mettant en place un nouveau dispositif d'évaluation qui aura pour fonction de vérifier dans quelle mesure ces nouvelles responsabilités sont bien assumées. Les collèges étant des institutions qui vivent des fonds publics, il est normal qu'ils aient des comptes à rendre à la population. Cette orientation générale reçoit donc l'appui de la CEQ, avec toutefois quelques réserves sur certains transferts de responsabilités.

Un tel transfert de responsabilités académiques devrait en toute logique être accompagnée d'un transfert des moyens appropriés pour que les institutions puissent les assumer correctement. Or, encore une fois, le gouvernement fait preuve à cet égard d'une grande incohérence dans son projet de réforme. Non seulement les moyens font-ils tragiquement défaut, mais de nouvelles compressions budgétaires sont imposées aux cégeps!

La CEQ a fait de la mise en oeuvre de **l'approche-programme** une proposition centrale de son mémoire de l'automne 1992 à la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps. Une telle approche, disions-nous, favorisera la constitution d'équipes éducatives, introduira une plus grande cohérence, un meilleur suivi et un encadrement plus adéquat, permettra le développement d'un sentiment d'appartenance, bref, contribuera de manière importante à l'accroissement de la réussite scolaire au collégial.

Aussi, la CEQ souscrit-elle à l'invitation qui est lancée aux collèges dans le projet gouvernemental «à s'engager plus nettement dans la gestion des programmes d'études et à soutenir des pratiques efficaces de ce qu'on appelle couramment l'approche-programme».

La CEQ souscrit également au choix que le gouvernement fait de ne pas imposer de structures définies et de ne pas remettre en question le fonctionnement des départements et des coordinations départementales.

Malheureusement, par-delà cette invitation aux cégeps, **le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science demeurent muets sur les conditions à réunir et sur les moyens à octroyer pour assurer la réussite de l'implantation de l'approche-programme qui constitue pourtant la plus importante réforme pédagogique à mettre en oeuvre dans les cégeps.**

Or, l'approche-programme ne saurait s'implanter de façon durable et efficace si son développement ne repose pas sur l'autonomie, la créativité et l'initiative d'équipes de travail stables oeuvrant dans un climat de confiance et disposant des ressources et des moyens appropriés. Combien de cégeps seront-ils en mesure de réunir ces conditions dans le contexte de compressions budgétaires que nous connaissons?

Il en va de même pour **l'évaluation des programmes** que les collèges auront désormais l'obligation de définir et d'implanter dans le cadre de politiques claires. **Une telle démarche est exigeante et nécessite des outils adéquats, du temps et des ressources.** Où les trouvera-t-on? Devra-t-on réduire le personnel professionnel déjà insuffisant à assurer l'encadrement et le soutien direct aux étudiantes et étudiants pour faire face à cette nouvelle obligation? Si c'est cela la solution proposée aux cégeps, la conséquence en sera un affaiblissement et non un renforcement de la formation dispensée.

La CEQ est d'accord avec le choix de maintenir dans les collèges la responsabilité fondamentale de **l'évaluation des apprentissages**. Nous estimons que l'introduction d'épreuves synthèses à la fin de chaque programme est de nature à faire comprendre l'importance d'établir des liens entre les disciplines. Nous souscrivons donc à cette innovation à la condition que ces épreuves viennent sanctionner des activités d'intégration auxquelles seraient attachées des unités de formation.

Toutefois, **le projet d'instaurer des examens nationaux ne reçoit pas notre assentiment.** Nous ne croyons pas que la qualité de l'enseignement collégial soit nécessairement rehaussée par l'ajout d'examens standardisés. Nous suggérons plutôt qu'on mette l'accent sur la conception d'épreuves locales, quitte à les soumettre éventuellement à l'approbation de la Commission d'évaluation. Cette façon de faire offre, nous semble-t-il, de meilleures garanties quant à l'évaluation des apprentissages réellement effectués et quant au respect de l'autonomie des institutions collégiales et de l'autonomie professionnelle du personnel éducatif.

La CEQ souscrit également à la transformation de la commission pédagogique en **commission des études**. Sa création et les nouveaux mandats qui sont confiés s'inscrivent dans la logique d'une réforme centrée sur les programmes. Toutefois, pour jouer efficacement leur rôle, ces nouvelles commissions des études doivent être pleinement représentatives des équipes éducatives qui sont au coeur de la mise en oeuvre de l'approche-programme.

Aussi, la CEQ juge-t-elle inacceptable que la loi n'assure pas la représentation de toutes les catégories de personnel (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien) et leur place prépondérante

au sein des commissions des études, et invite-t-elle expressément le gouvernement à apporter les correctifs nécessaires.

Dans un autre ordre d'idée, la CEQ ne s'oppose pas à la création d'un **comité national des études techniques.** Toutefois, des interrogations persistent quant à la composition et au fonctionnement de ce comité. À cet égard, **la CEQ invite le gouvernement à assurer la nécessaire représentation du personnel de l'éducation au sein de ce comité.**

Par ailleurs, **la CEQ accorde son appui à la création d'un organisme externe et neutre d'évaluation des collèges à la condition que celui-ci ait le mandat de prendre en compte, dans ses évaluations, les moyens mis à la disposition des cégeps pour mener à bien leurs mandats pédagogiques et qu'il soit habilité à faire des recommandations à ce sujet à la Ministre.**

Dans la mesure où ces conditions seraient remplies, nous estimons qu'une évaluation objective des collèges effectuée par des personnes compétentes et connaissant bien le milieu est de nature à contribuer à l'enrichissement des pratiques des collèges. Elle est aussi de nature à lever les doutes qui se sont trop souvent exprimés dans le passé sur la qualité de l'enseignement collégial. Une telle évaluation ne ferait-elle que nous dispenser de la quinquennale remise en question de l'existence des cégeps qu'un grand pas aurait déjà été franchi!

Toutefois, **la CEQ estime que la Commission d'évaluation ne devrait pas avoir le pouvoir de recommander à la Ministre d'habiliter un établissement à décerner le Diplôme d'études collégiales.** Nous estimons, d'une part, qu'il n'y a pas lieu de hiérarchiser davantage les cégeps et d'autre part, que le DEC doit demeurer un diplôme d'État décerné par la Ministre. Aussi invitons-nous le gouvernement à retrancher cette disposition du projet de loi 83.

Enfin, la CEQ se déclare favorable au regroupement des fonctions consultatives actuellement assurées par le Conseil des collèges et le Conseil des universités au sein du **Conseil supérieur de l'éducation.**

Il ne faut cependant pas y voir un quelconque jugement négatif de notre part sur les travaux réalisés par ces deux organismes. Nous estimons tout simplement qu'une telle fusion est de nature à permettre le développement d'une vision globale du système éducatif, vision globale qui fait actuellement cruellement défaut, ainsi que nous l'avons amplement souligné dans les précédents chapitres de ce mémoire.

Chapitre 6

LES PARTENAIRES OUBLIÉS

Ce qui frappe plus que toute autre chose dans le projet gouvernemental de réforme des cégeps, ce sont ses silences : silence, à peine entrecoupé de quelques murmures, sur la place et le rôle du personnel enseignant, silence absolu sur le rôle et la place du personnel professionnel et du personnel de soutien, silence indifférent sur les préoccupations qu'ils ont exprimées et les recommandations qu'ils ont défendues à l'égard de l'amélioration des services et de leurs conditions de travail, silence inquiétant sur le respect de leur autonomie professionnelle, silence complice sur le modèle et les pratiques actuelles de gestion dans les institutions collégiales.

Pour une réforme qui doit, selon les termes mêmes du projet gouvernemental, «progressivement devenir celle des acteurs», c'est plutôt mal parti...

Pourtant, s'il est un aspect de l'enseignement collégial qui doit être transformé pour que soient réunies les conditions d'un accroissement substantiel des taux de réussite scolaire, c'est bien le modèle de **gestion bureaucratique** qui y règne.

Partout, on remet en question ce modèle de gestion, dans les institutions publiques comme dans l'entreprise privée, parce que l'incapacité de ce modèle à prendre en compte et à mettre en valeur le capital humain le confine à l'inefficacité. Et le Conseil supérieur de l'éducation fait une démonstration irréfutable dans son dernier rapport qu'il y a là un enjeu déterminant pour le système éducatif québécois et qu'il ne saurait être question de faire l'économie d'une remise en question du modèle de gestion si l'on veut réellement améliorer le système.

Le diagnostic établi par le Conseil supérieur de l'éducation est sévère.

Dans son rapport annuel 1991-1992, à la page 9, le CSE constate : «Les modes de gestion actuels, inspirés du modèle bureaucratique qui prévaut encore dans notre société, (...) ne répondraient que difficilement à de telles exigences; ils seraient d'ailleurs jugés relativement inefficaces, vu l'absence de vision à long terme, la lourdeur des mécanismes et la fermeture des pratiques dont ils témoignent. La gestion de l'éducation telle qu'exercée dans le système ne pourrait donc assurer de façon adéquate la mise en oeuvre de services adaptés aux besoins nouveaux de formation ni appuyer de façon efficace l'action pédagogique des maîtres, en tant qu'acteurs privilégiés de cette formation.»

Un peu plus loin, à la page 17, il précise : «À l'interne, il semble que la préoccupation naissante d'inscrire l'évaluation dans les pratiques de gestion se soit

le plus souvent traduite par une augmentation des contrôles et non par une véritable identification des problèmes assortie de mécanismes de soutien adéquats.»

À la page 27, il affirme clairement : «La gestion ne peut trouver sa légitimité et son sens que si elle inscrit ses actions dans une perspective de service à l'apprentissage et à l'enseignement, perspective alimentée par la prise en considération des visées sociétales, et le souci de la relation pédagogique vécue dans la classe.»

Il poursuit, à la page 28, en déclarant : «C'est d'abord en respectant l'autonomie des enseignantes et enseignants, en stimulant leurs initiatives, en misant sur leur responsabilité et en puisant à leur expertise pédagogique que la gestion saura assurer la réponse la plus appropriée aux besoins éducatifs des élèves.»

À la page 31, il soutient fort justement : «C'est dans la recherche collective d'équilibre et de solutions avec ceux qui vivent concrètement les problèmes, et non dans la simple application de règles dans les rouages de la structure qu'il faut chercher l'inspiration susceptible d'orienter les actes de la gestion.»

S'il est une réalité bien connue dans le réseau collégial, c'est qu'on y pratique une gestion plus administrative que pédagogique. On y est obsédé par les activités, les échéanciers et les coûts mais fort peu soucieux d'atteindre les objectifs éducatifs visés. De plus, ce modèle de gestion ne répond pas aux besoins nouveaux des cégeps car il n'assure pas, loin s'en faut, l'indispensable conjonction des efforts et l'essentiel engagement des divers acteurs.

En créant l'obligation aux collèges de se doter d'**une politique d'évaluation du rendement du personnel**, on semble plus soucieux d'accentuer la fonction de contrôle des gestionnaires locaux que de fournir au personnel les moyens nécessaires pour réaliser ses tâches qui sont devenues de plus en plus complexes au fil des ans.

Comment peut-on assurer l'accomplissement de la mission éducative si l'on n'a pas le souci réel de mobiliser le personnel? Comment peut-on insuffler un véritable esprit de renouveau si l'on n'a pas la préoccupation de placer au coeur des changements celles et ceux qui oeuvrent quotidiennement auprès des étudiantes et étudiants? Or, il suffit de visiter les cégeps, comme nous l'avons fait au cours des dernières semaines, pour constater immédiatement que la mobilisation pour la réforme n'y est pas.

Elle n'y est pas notamment parce que, depuis trop longtemps, on privilégie les fonctions de contrôle au détriment des services de support aux étudiantes et étudiants. Ce choix s'est traduit particulièrement par un accroissement, au fil des

ans, du personnel de direction au détriment du personnel professionnel à tel point qu'aujourd'hui, selon les données mêmes de l'annuaire de la Fédération des cégeps, le nombre de cadres et de gérants est supérieur ou égal au nombre de professionnelles et professionnels dans 21 collèges sur 44! De plus, dans certains cégeps, on a réduit le personnel technique au profit de la création de nouveaux postes de gérance.

Et la mobilisation n'y sera pas demain parce que le projet gouvernemental de réforme des cégeps non seulement ne remet aucunement en question le modèle de gestion actuel des cégeps, mais au contraire le perpétue en misant sur le renforcement des contrôle et cela, au moment même où s'accentue la pénurie de moyens.

Pour l'ensemble de ces motifs, **la CEQ invite le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à revoir le projet de réforme afin d'établir l'objectif et d'identifier les moyens de recentrer clairement la gestion des cégeps autour de la fonction éducative, dans le sens du modèle proposé par le Conseil supérieur de l'éducation.**

Recentrer la gestion des cégeps autour de la fonction éducative, cela commence par la prise en considération des préoccupations du personnel éducatif et par des réponses aux attentes qu'il exprime.

Aussi le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science doivent-ils revoir le projet de réforme des cégeps afin d'y inclure des moyens concrets pour atteindre les objectifs suivants :

- **prendre acte de l'évolution de la tâche enseignante, revaloriser la profession et préparer la relève;**

- **miser sur la contribution du personnel professionnel, favoriser la mise à jour des compétences et mieux intégrer ce personnel aux équipes éducatives dans le respect de son autonomie et de son rôle spécifique;**

- **intégrer le personnel de soutien à la dynamique des établissements et aux équipes éducatives, et reconnaître ses besoins de perfectionnement et d'autonomie;**

- **pour toutes les catégories de personnel, réduire la précarité en emploi et dans les conditions de travail afin d'accroître la stabilité des équipes éducatives;**

- **garantir la gestion paritaire des fonds de perfectionnement qui seront décentralisés vers les cégeps;**

- **intégrer, dans la politique de gestion et de développement des ressources humaines, les mesures nécessaires à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et, dans cette optique, prendre en compte les travaux réalisés par les comités d'accès à l'égalité.**

Une véritable stratégie de renouvellement de l'enseignement collégial qui vise l'accroissement de la réussite scolaire ne peut se concevoir en dehors de la participation de toutes les catégories de personnel. Et l'on ne parle pas ici d'une participation symbolique, mais de l'exercice d'un véritable pouvoir sur les décisions susceptibles d'améliorer les pratiques éducatives quotidiennes et les services offerts à la population étudiante. On ne peut, à la fois, réclamer un engagement profond du personnel et, au même moment, tout mettre en oeuvre pour le cantonner à la périphérie des centres de décision...

Nous avons déjà souligné la nécessité d'assurer une représentation de toutes les catégories de personnel et leur place prépondérante au sein des commissions des études. Nous avons aussi souligné l'importance que le personnel de l'éducation soit représenté au sein du comité national des études techniques.

Il est inconcevable que l'on veuille aujourd'hui réduire la participation du personnel aux conseils d'administration des institutions collégiales.

Il est pour le moins étonnant qu'on lance un tel message de rejet, pour ne pas dire de mépris, au personnel des cégeps, ce principal «partenaire» de l'enseignement collégial, au moment même où l'on en appelle au développement d'un nouveau partenariat...

Aussi la CEQ invite-t-elle le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à réviser le projet de réforme et le projet de loi qui l'accompagne afin d'assurer le maintien de la proportion actuelle de représentation du personnel dans les conseils d'administration et afin d'y garantir la représentation de toutes les catégories de personnel (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien).

Il est tout aussi inconcevable qu'on veuille limiter la participation du personnel à certains débats et à certaines décisions. En vertu de quelle logique et de quelle équité les règles régissant la participation du personnel aux conseils d'administration des collèges seraient-elles différentes de ce qui existe dans le réseau de la santé et des services sociaux?

La CEQ invite le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science à modifier le projet de loi afin de faire en sorte que les représentantes et représentants du personnel puissent siéger à part entière aux conseils d'administration des cégeps.

Par ailleurs, puisque le gouvernement et la Ministre semblent tellement avoir à coeur le développement d'un nouveau partenariat entre les cégeps et les principaux acteurs sociaux aux niveaux régional et local, **comment ont-ils pu oublier de prévoir une participation aux conseils d'administration de représentantes et représentants du mouvement syndical et des autres mouvements sociaux présents dans les régions et les localités où sont établies les institutions collégiales?**

Enfin, nous conclurons sur ce dernier commentaire en forme de question et de recommandation : **comment le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science pensent-ils assurer l'implantation harmonieuse de la réforme s'ils refusent de garantir le maintien des emplois, s'ils s'abstiennent de prévoir la mise en place de mesures de perfectionnement et de transition pour les personnes touchées par cette réforme, et s'ils ne donnent pas aux cégeps les moyens nécessaires à la réalisation d'un calendrier de changements aussi exigeant que celui qu'ils proposent?**

Conclusion

UNE RÉFORME INACCEPTABLE DANS SA FORME ACTUELLE

Le projet gouvernemental de réforme des cégeps comporte, nous l'avons vu, plusieurs éléments susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial et qui vont dans le sens des orientations défendues par la CEQ, ses fédérations, ses syndicats et ses membres.

Mais ce projet comporte aussi un certain nombre de lacunes fort graves, suffisamment importantes à nos yeux pour qu'elles entachent la crédibilité du changement proposé, pour qu'elles invalident les transformations mises de l'avant et pour qu'elles rendent la réforme inacceptable dans sa forme actuelle pour la CEQ.

Il est encore temps pour le gouvernement et pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'entendre la voix du personnel de l'éducation, de prendre en considération nos recommandations et d'apporter les correctifs nécessaires, notamment :

- réaffirmer clairement les responsabilités des cégeps dans la promotion des valeurs fondamentales, dans le développement de toutes les potentialités de l'être humain et dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes;

- prendre un engagement ferme, basé sur un échéancier précis et sur des mesures concrètes, en vue d'atteindre les nouveaux objectifs d'accessibilité et de réussite;

- revoir la proposition de hausse des conditions d'admission au cégep;

- renoncer à l'introduction d'une taxe à l'échec scolaire et modifier l'article 33 de l'actuel régime pédagogique;

- renoncer à l'imposition de nouvelles compressions budgétaires et octroyer les moyens et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre d'une véritable stratégie de réussite;

- instaurer un moratoire sur les modifications à la formation générale commune et confier un mandat de réflexion à ce sujet au Conseil supérieur de l'éducation;

- réunir les conditions et octroyer les moyens pour assurer la réussite de l'implantation de l'approche-programme;

- établir l'objectif et identifier les moyens de recentrer clairement la gestion des cégeps autour de la fonction éducative;

- introduire les mesures nécessaires pour répondre aux principales attentes du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien;

- assurer la participation adéquate de toutes les catégories de personnel aux lieux de consultation et de décision.

Il est encore temps pour le gouvernement et pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de donner réellement les moyens au personnel des cégeps de réaliser les changements nécessaires à l'enseignement collégial afin d'atteindre cet objectif primordial entre tous qu'est l'accroissement significatif de la réussite scolaire pour le plus grand nombre.

Il est encore temps de faire en sorte que le personnel des cégeps se sente un partenaire essentiel et reconnu du renouveau de l'enseignement collégial.

Il est encore temps. Mais il reste peu de temps...

Si le gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science refusent d'entendre la voix du personnel de l'éducation et de reconnaître que la réforme se fera avec nous ou ne se fera pas, ils auront manqué un rendez-vous déterminant avec les principaux acteurs des cégeps, et raté une occasion précieuse d'adapter l'enseignement collégial aux défis urgents qui sont les siens à l'aube de l'an 2000.

Communications CEO

Mai 1993 - D9997